



RÉUNION PUBLIQUE GÉNÉRALE

Bilan et perspectives

JEUDI 26 JUIN 2025

19h30

Auditorium de la C.C.A.S.



MOT D'ACCUEIL

➡ Remerciements

- . Remerciements à la CCAS qui nous accueille ;
- . Remerciements à l'attention des élus qui s'engagent pour leur village et excuser ceux absents ce soir ;
- . Remerciements pour le travail collaboratif avec les agents ;
- . Remerciements aux Morillonais toujours intéressés par la vie de la commune.

➡ Pourquoi une réunion (encore) ce soir ?

- . Rappeler que cette réunion publique annuelle est un engagement de campagne ;
- . Rendre visible le travail des élus : en 2024 c'est 8 réunions de Conseil avec 124 délibérations, en 2025 déjà 5 réunions
- . Préciser que la réunion du mois de mars n'était pas une réunion publique générale

➡ Le déroulé de la réunion

- . Présentation par commission thématique avec la possibilité au public de poser des questions à chaque changement de thème.



URBANISME, LOGEMENT, ALPAGES, ET FORÊTS

Raphaël CLERENTIN, *1^{er} adjoint*

URBANISME, LOGEMENT, ALPAGES ET FORÊTS

3 procédures d'urbanisme en cours :

➡ DPMEC du PLU :

Modification du zonage du secteur des Mollards, destiné à accueillir le futur centre intercommunal de secours avec création d'une zone d'urbanisation future dédiée aux équipements et logements saisonniers

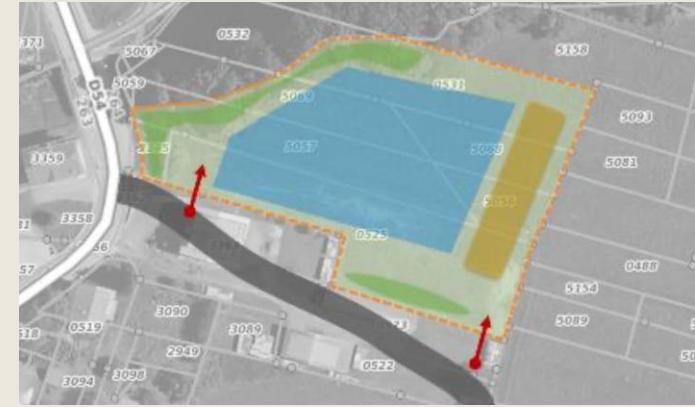
➡ REVISION ALLEGEE N°3 :

Modification du zonage (Zone An en A) en limite nord-est de la zone urbaine du Verney d'En Bas.

➡ MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU :

Correction des erreurs matérielles repérées suite aux évolutions approuvées en 2022 :

- zonage d'application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.
- Ajustement de la légende pour les locaux régis par l'article L.151-16 du CU.
- Mise à jour des emplacements réservés (sans modification d'emprise).
- Création d'un sous-zonage pour les activités hôtelières.
- Suppression d'une protection patrimoniale suite à une décision de justice.
- Extension des règles de logement aidé à la zone Uh.
- Dans les hameaux de Vers le Pont, Verney d'en Bas et Bois Lombard, suppression du minimum de coefficient d'emprise au sol, et instauration de la servitude de résidence principale (L151-14-1 du CU).

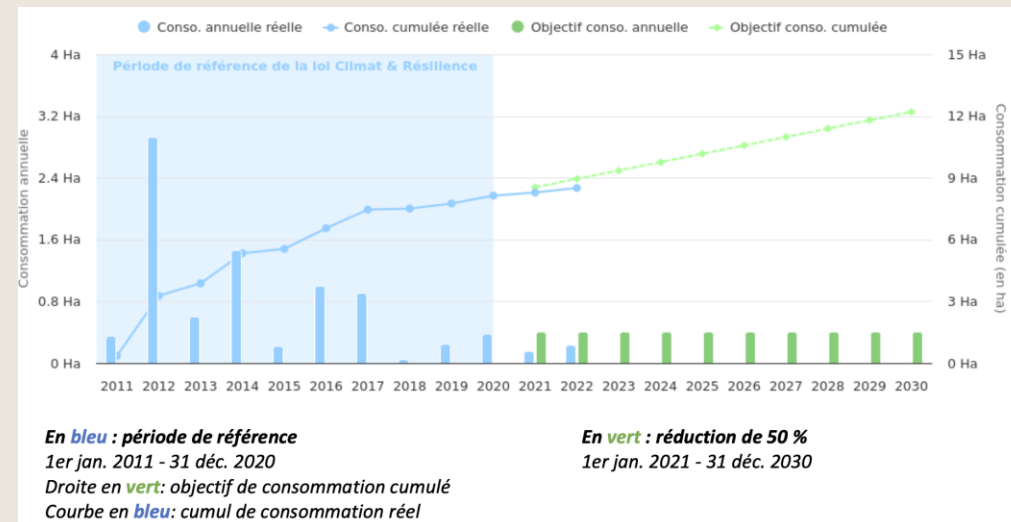


URBANISME, LOGEMENT, ALPAGES ET FORÊTS

➡ Rapport triennal du ZAN (délibéré le 12 décembre 2024)

Rappel de l'objectif du ZAN : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

La commune ayant utilisé 8,1 Ha entre 2011 et 2020, l'objectif de consommation d'ENAF fixée par celle-ci pour la décennie en cours est de 4,1 ha d'ici à 2031 ,



➡ Nouveau zonage Pinel : Morillon change de zonage passant de C à A

Cette annonce est le signe de la reconnaissance par l'Etat de la tension en matière de logement dans notre département. Le zonage de la loi Pinel classe les communes de A à C en fonction de la difficulté à se loger et en prenant en compte le niveau de prix des loyers. Les zones A représentent les secteurs où le marché de l'immobilier est le plus en tension, ce qui ouvre le droit à un certain nombre de dispositifs permettant de faciliter l'investissement locatif (à l'année).

➡ Poursuite de la politique foncière communale

- Achat de terrains en zone N aux lieux-dits Bergin et Pelly
- Achat d'une parcelle en zone N au Verney d'en Haut
- Vente du terrain communal des Saix

➡ Retour sur l'affouage de 2024



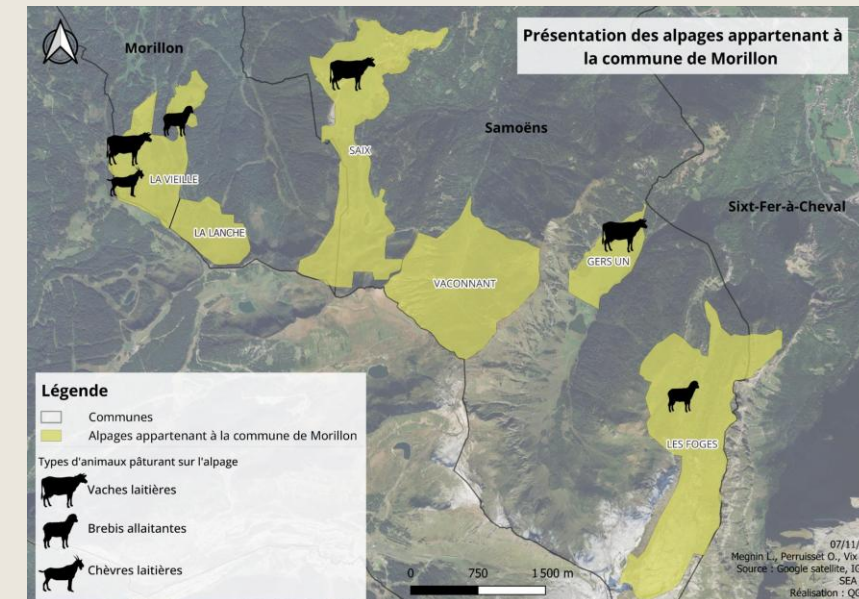
URBANISME, LOGEMENT, ALPAGES ET FORÊTS

➡ Atelier étudiants du Master 2 Géographie et Aménagement de la Montagne de l'Université Savoie Mont Blanc – Chambéry.

Présence de 3 étudiantes durant 4 mois ayant pour sujet « *Dynamiser le pastoralisme et les alpages de Morillon : Faisabilité pour les exploitations agricoles, gestion des conflits d'usages et prise en compte des enjeux environnementaux* »

➡ **Décision de non-reconduction à l'échéance de l'ensemble des conventions pluriannuelles de pâturage des alpages afin de proposer de nouvelles bases contractuelles**

- Mettre en corrélation l'ensemble des conventions avec le modèle de contrat établi par la Direction Départementale des Territoires
- Prise en compte du nouvel arrêté préfectoral modifiant la durée des conventions : 9 ans (au lieu de 6 ans auparavant)
- Mise en place d'un nouveau système de bonus sur le loyer : réduction du loyer possible en contrepartie de la réalisation travaux d'entretien de l'alpage déterminés au préalable, via un état des lieux annuel
- Révision de certains périmètres d'alpages :
 - Réflexion sur une exploitation commune, à partir de 2026 de l'alpage de la Lanche appartenant à la commune de Morillon et de l'alpage de la Corne appartenant à la commune de Samoëns
 - Futur appel à projet prévu pour l'alpage de la Vieille après la réalisation de travaux pour mise aux normes des bâtiments





ZOOM

SUR LES CONTENTIEUX D'URBANISME ET LA PROCÉDURE DES ASTREINTES ADMINISTRATIVES

Simon BEERENS-BETTEX, *Maire*
Raphaël CLERENTIN, *1^{er} Adjoint*

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE



Article L. 422- 1 et suivants du Code l'urbanisme :

Le Maire délivre les autorisations d'urbanisme au nom de la commune car Morillon dispose d'un Plan Local d'Urbanisme en vigueur.



Article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales :

Arrêté du 1^{er} juin 2020 qui délègue la fonction et la signature au 1^{er} Adjoint pour l'ensemble des actes et décisions en matière d'urbanisme.



Article L. 480- 1 et suivants du Code l'urbanisme :

Le Maire et ses Adjoints sont tenus, en tant qu'Officier de police judiciaire (agent de l'État) en application de l'article 16 du Code de procédure pénal, et dès qu'ils ont connaissance d'une infraction au code de l'urbanisme, de dresser un procès-verbal conformément à l'article L. 480-1 du code de l'urbanisme et de le transmettre sans délai au Procureur de la République.

LES CONTENTIEUX D'URBANISME



Les contentieux en cours

➤ 6 procédures contre le PLU :

2 appels devant la Cour Administrative d'Appel (CAA) contre le PLU de 2020 et 4 requêtes devant le Tribunal Administratif contre la modification et révision du PLU de 2022.

➤ 5 procédures contre des refus d'autorisation d'urbanisme :

1 appel devant la CAA requérant une contestation de permis de construire et 4 requêtes devant le Tribunal Administratif pour des refus de permis de construire/permis d'aménager,

➤ 5 procédures spécifiques :

1 appel devant la CAA contre une délibération annulant un échange de terrain, 3 requêtes devant le Tribunal Administratif (classement domaine public, astreintes, infraction d'une chambre d'hôte), et 1 requête devant le Tribunal Judiciaire pour demande de désenclavement.

*16 recours contentieux en urbanisme
17 678 € de frais d'avocat pour l'année 2024
25 000 € budgété pour l'année 2025*



Les infractions d'urbanisme relevées depuis 2022

- 5 procès-verbaux rédigés et transmis au Procureur de la République ;
- 2 signalements selon l'article 40 du Code pénal transmis au Procureur de la République ;
- 2 procédures d'astreintes ;
- 27 mises en demeure depuis 2024 (8 régularisées et 5 en cours).

LES ASTREINTES ADMINISTRATIVES

➡ Article L. 481- 1 et suivants du Code l'urbanisme

Le maire peut, dès le constat de l'infraction (procès-verbal), mobiliser le levier incitatif des astreintes administratives, pour contraindre le mis en cause à régulariser la situation sans attendre l'issue de la procédure pénale, soit par la mise en conformité de la construction, soit, lorsque les règles d'urbanisme le permettent, par l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

➡ Délibération du 21 mars 2024 adoptée à l'unanimité

Adoption d'une délibération par le Conseil Municipal approuvant le principe de l'utilisation des astreintes financières en cas d'infractions dûment constatées et sur le montant des astreintes financières.

➡ Arrêté n° 181/2024 du 11 avril 2024

Lequel détermine le barème des astreintes administratives en matière d'infractions à la réglementation de l'urbanisme

➡ Depuis 2 procédures ont été engagées - Procédure longue et chronophage durant laquelle l'administré peut régulariser sa situation

1. Procès-verbal d'infraction (à transmettre au Procureur de la République)
2. Procédure contradictoire avant mise en demeure
3. Mise en demeure avec délai adapté à la situation
4. En cas de non-exécution à l'issue de ce délai, nouveau contradictoire
5. Arrêté motivé prononçant l'astreinte d'un montant adapté à la situation
6. Notification de l'arrêté
7. Arrêté de liquidation trimestrielle du montant de l'astreinte

Nature infraction	Montant journalier	Délai imparti de mise en demeure avant l'application de l'astreinte *
Travaux non soumis à autorisation mais non-respect des documents d'urbanisme (PLU et PPR)	25,00 €	15 jours
Non-conformité des travaux avec autorisation d'urbanisme		
Déclaration préalable	75,00 €	15 jours
Permis	100,00 €	1 mois
Absence d'autorisation d'urbanisme mais régularisable		
Déclaration préalable	150,00 €	15 jours
Permis	250,00 €	1 mois
Absence d'autorisation d'urbanisme et non-régularisable		
Déclaration préalable	300,00 €	15 jours (remise en état)
Permis	400,00 €	1 mois (remise en état)
Poursuite des travaux malgré arrêté interruptif	100,00 €	Sans délai

* délai suspendu dès réception d'une demande d'autorisation d'urbanisme jusqu'à décision ou à la date de la première demande de pièces complémentaires

**ENVIRONNEMENT,
PATRIMOINE,
CULTURE ET
CADRE DE VIE**

Lisette CHEVRIER-DELACOSTE,
2^{ème} Adjointe

Jérémie BOUVET,
Conseiller municipal

ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE, CULTURE ET CADRE DE VIE

➡ Travaux de reprise des murs d'enceinte du cimetière

Budget : 83 544 € TTC Subventions du Conseil départemental: 56 800 € (80% du coût HT)

En 2025, suite des travaux avec la réfection des enduits des murs du cimetière pour un montant 16 173 € TTC



➡ Mise à jour de la gestion du cimetière prévue en 2025

- Scanner tous les actes de concessions
- Installation d'un logiciel de gestion
- Mise à jour du plan
- Révision des tarifs en 2025 pour converger vers la moyenne nationale
- Adoption d'un règlement du cimetière



➡ Bilan du stationnement payant au Lac bleu et installation d'un système de contrôle

- Objectifs : éviter l'engorgement des parkings de la base de loisirs, encourager les automobilistes à stationner sur le grand parking de la télécabine
- Nombre de tickets 2024 : 11 493 tickets pris, dont 6 991 gratuits et 4 502 payants
- Amendes 2024 : 710 amendes dressées
- Recettes 2024 : 23 751 € + 19 913 € d'amendes
- En 2025, installation d'un système de verbalisation automatisé par vidéo surveillance pour un contrôle efficace et régulier du stationnement payant



ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE, CULTURE ET CADRE DE VIE

➡ Fin de la restauration du mobilier de l'église



Désinfection et restauration du mobilier de l'église.

Coût : 8 880 € TTC

dont 5 000 € de subventions du Conseil départemental (*travaux prévus en 2024 mais finalisés en 2025*)

➡ Concours de photographie : « Mon Morillon »

Concours ouvert du 17 février à fin mai 2025 aux amateurs (deux catégories : enfant de moins de 12 ans et adultes), avec attribution de prix (forfait saison, stage d'initiation à la photographie,...)

Pour l'année 2025 le thème porte visé à :

- faire découvrir les richesses et curiosités méconnues du territoire de Morillon,
- prendre le temps d'explorer ses particularités,
- évoquer votre quotidien et votre vision de ce qui est Morillon



➡ 1^{ère} exposition dans l'alpage de la Vieille

Exposition de 16 photos de Gérard Gachignard disponible à partir de mi juillet 2025 sur le thème du paysage urbain de Genève (en contradiction avec l'environnement naturel du site d'exposition)



ZOOM

SUR LA GESTION DES DÉCHETS ET LE COMPOSTAGE

Simon BEERENS-BETTEX, *Maire*
Lisette CHEVRIER-DELACOSTE, *2^{ème} Adjointe*

La gestion et le ramassage des déchets

➡ Une compétence de la Communauté de communes des montagnes du Giffre

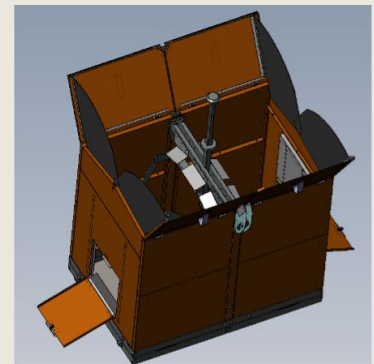
➡ Création d'une zone de réemploi à la déchèterie

Cette zone a été créée en collaboration avec l'association Giffre en Transition et la coopérative Fab-Octorium.

➡ Obligation depuis le 1^{er} janvier 2024 du compostage (suite à la loi anti gaspillage du 10 février 2020) pour les particuliers et professionnels

Depuis janvier 2025, la CCMG offre la possibilité de récupérer un composteur individuel ou collectif (formulaire via ce lien : <https://www.montagnesdugiffre.fr/vivre-et-habiter/la-gestion-des-dechets/compostage/>)

Actuellement un seul composteur collectif est prévu sur la commune. La commune a sollicité la CCMG le 28 mars dernier pour expérimenter le city compost sur la station des Esserts.



VIE ASSOCIATIVE, ÉVÈNEMENTS ET SPORTS

Stéphanie BOSSE, 3^{ème} *adjointe*

VIE ASSOCIATIVE, ÉVÈNEMENTS ET SPORTS

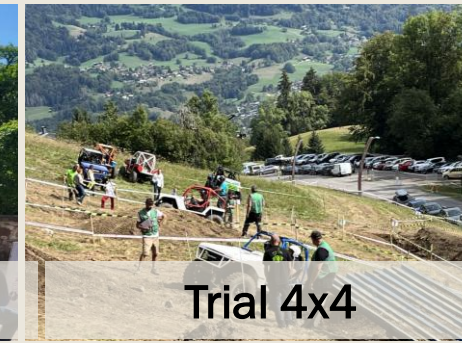
➡ Une volonté d'inscrire la politique évènementielle dans la durée



Le Défis du Lac Bleu



Théo Chante!



Trial 4x4



Fête du Pitin



Wake up the Montain



Festival Lyrique



Comice agricole

Troc & Pucés

La commune accompagne ces festivités via des conventions pluriannuelles avec les structures porteuses d'évènements (voir délibérations du 25 juillet 2024 pour le Défis du Lac Bleu et le trial 4x4, et du 30 janvier 2025 pour Théo Gavet)

Dates des différents évènements :

- Défis du Lac Bleu 15 & 16 03 2025
- Théo Chante 21 05 2025
- Festival Lyrique 18 07 2025
- Troc & Puce 20 07 2025

- Coupe du Monde Enduro VTT 22 au 24 08 2025
- Wake Up The Montain 30 08 2025
- Trial 4x4 20 & 21 09 2025
- Comice Agricole 05 10 2025 (annulé)
- Fête du Pitin 11 10 2025

➡ Ambition d'accompagner la structuration évènementielle associative (création d'un comité des fêtes?)



Subventions aux associations pour 2025

- Vie sociale : 5 400 €
- Évènements : 3 000 €
- Culturelles : 5 500 €
- Patrimoniales : 2 250 €
- Sportives : 46 490 €
- Scolaires : 350 €

Budget total : 62 990€



Contrats de sponsoring 2024-2025



Maëly VERNET-BOUQUET

Membre de l'équipe de France de Telemark

- 3^{ème} aux championnats de France toutes catégories
- Plusieurs top 10 en Coupe du Monde

Aloïs POTTIER

Membre de l'équipe de France de para escalade

- Champion du Monde 2023
- Plusieurs médailles d'or en Coupe du Monde
- Champion de France 2024



L'accompagnement des sportifs de haut niveau constitue un volet important de la commune engagée dans le domaine du sport. Il s'agit de mettre en place des mesures et des programmes spécifiques pour soutenir et aider les athlètes morillonnais qui évoluent au plus haut niveau de compétition.



Le jumelage Morillon – Riec-sur-Bélon Bientôt 20 ans en 2026 !

Organisation par Jumoriec des échanges jeunes dans les familles



Morillon - 74440

La commune est heureuse de mettre à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil simple, elle souhaite tenir informés en temps réel les habitants de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les communes, sans récolte de données personnelles et sans abonnement, permet d'établir une relation privilégiée entre le maire et ses habitants.

5 place de la mairie
74440 Morillon

Simon BEERENS-BETTEX, Maire
Stéphanie BOSSE, 3^{ème} adjointe

ZOOM

SUR L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Morillon
74440
Le 26/06/2025

Réunion publique générale

L'équipe municipale de Morillon convie l'ensemble des morillonnais et des personnes intéressées à une réunion publique générale "Bilan et perspectives".

L'occasion de dresser le bilan des réalisations de l'année 2024 et de présenter les projets à venir et la feuille de route

1 sur 8

PARTAGER

Consultez l'actualité des autres communes autour de Morillon

[Saint-Sigismond - 74300](#)

[Taninges - 74440](#)

[Châtillon-sur-Cluses - 74300](#)

[Sixt-Fer-à-Cheval - 74740](#)

[Mieussy - 74440](#)

[Mont-Saxonnex - 74130](#)

L'APPLICATION PANNEAU POCKET



➡ L'information en temps réel

La mairie de Morillon s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

Ce système permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen.

➡ Comment s'inscrire et comment ça marche ?

1. Télécharger l'application via le QR code (disponible également sur le site de la commune)
2. L'internaute se connecte et peut définir une commune principale + des communes secondaires
3. L'internaute inscrit reçoit des notifications pour les informations de la commune

Le + : diffusion d'alerte (Plan Communal de Sauvegarde) + accès à un agenda permettant de connaître les évènements locaux

➡ Qui communique via la plateforme ?

- La commune
- L'office du tourisme pour diffusion de leurs évènements
- Droits accordés à certains rédacteurs (associations avec validation préalable de l'administrateur)



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bertrand VUILLE, *4^{ème} adjoint*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 14 agents permanents + 10 emplois saisonniers
- Budget personnel 2025 estimé à 975 000 € (+12,5% de charges de personnel) avec les derniers recrutements.
- Poste RH représente 18 % des dépenses de fonctionnement
La moyenne du budget RH pour les communes similaires est de 43% des dépenses de fonctionnement.



Des services municipaux désormais structurés

- Consolidation des services administratifs et financiers
- Embauche d'une secrétaire médicale sur l'année pour consolider l'offre médicale
- Proposition d'emplois d'été pour les jeunes Morillonnais de juin à août
- Recrutement de quatre maitres-nageurs sauveteurs
- Accueil de stagiaire pour 6 mois pour travailler sur un sujet prédéfini

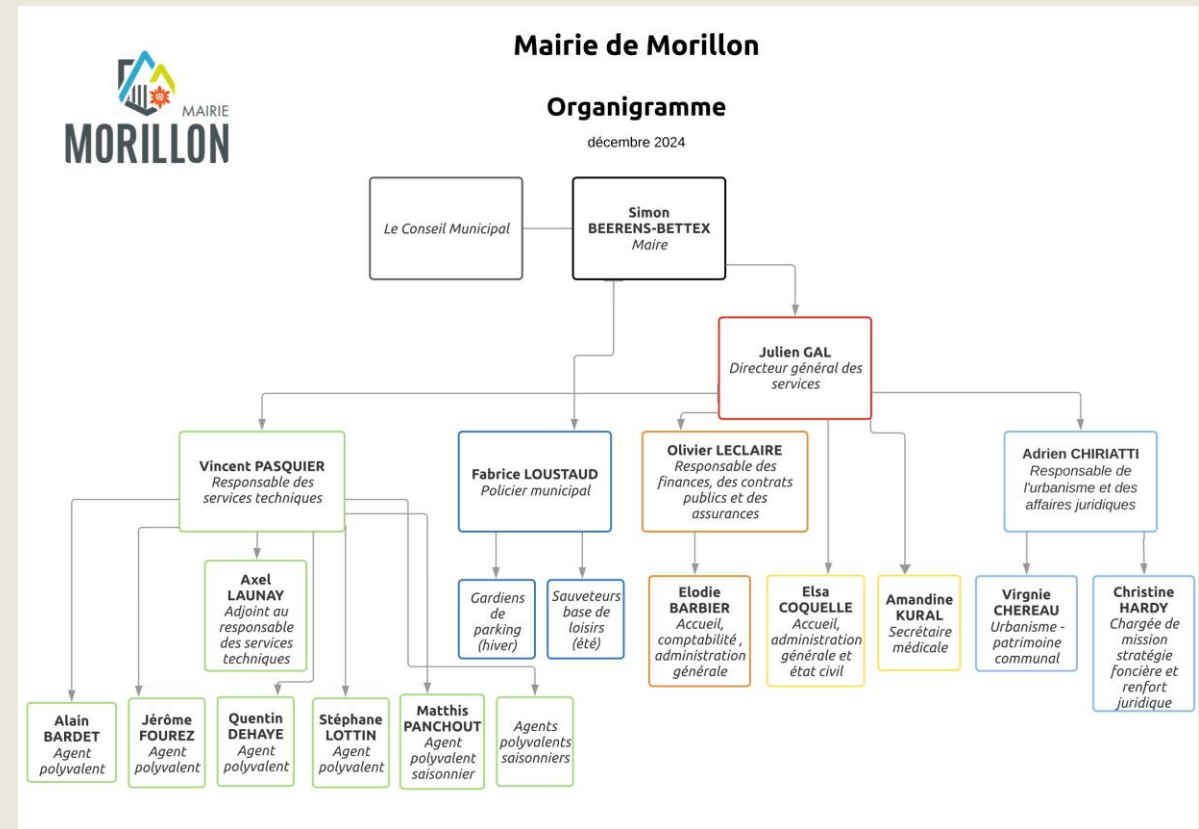


Arrivée en 2024 de Mme Coquelle (accueil /état civil)
et M. Leclaire (responsable des finances)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➡ Une politique salariale cohérente et incitative

- Fixation des dispositions internes permettant le paiement des heures supplémentaires des agents, soit 486 heures supplémentaires payées en 2024 pour un coût total de 13 722 € et des primes d'astreintes hivernales pour un coût total de 10 800 €
- Obtention de l'indemnité de résidence pour les agents de la commune de Morillon, soit une charge communale de 22 990 €
- Revalorisation de la part prise en charge par l'employeur pour le financement des titres restaurants, pour un coût total de 1 570 €



➡ RÉCUPÉRATION DU FCTVA : + 88 000 € EN ATTENTE DEPUIS 2015

Le FCTVA permet aux collectivités de récupérer une partie de la TVA acquittée pour leurs projets d'investissement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➡ Quelques données de l'état civil 2024 et 2025

5 mariages en 2024

5 actes de décès en 2024

8 mariages en 2025

5 actes de reconnaissance en 2024

3 PACS en 2024

2 PACS en 2025

➡ Un règlement budgétaire pour optimiser les recettes et respecter les délais de paiement (délibéré le 22 mai 2025)

- Rappelle des normes nationales
- Définit les règles de gestion interne à la collectivité
- Détermine le délai global de paiement des factures

Délai global de paiement des factures = 30 jours réparti comme suit :

- 20 jours pour les communes (dont 2 jours pour réception et transmission au service concerné, 8 jours pour le visa du service commandeur et 10 jours pour mandatement)
- 10 jours pour la Trésorerie

LE BUDGET 2025

	SECTION DE FONTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	5 378 763,84 €	5 378 763,84 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	4 723 990,59 €	4 723 990,59 €
Total toutes sections confondues	10 102 754,43 €	10 102 754,43 €

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – BUDGET 2025

Section de fonctionnement – Dépenses

Equilibre de la section de fonctionnement : 5 378 763,84 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général = 2 014 708 €



Fluides et énergie



Entretien et réparation de voirie et de bâtiments publics : 100 000 €



Locations immobilières et frais de portages EPF



Entretien des pistes de VTT et ouverture estivale de la TC 10 : + de pistes 30 000 €



Organisation d'une épreuve de la coupe du monde de VTT 150 000 €



Gestion des secours sur piste : financement total du marché des ambulances pour l'année 200 000 €



Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

= 1 455 135,84 € une diminution du virement à la section d'investissement du fait d'une augmentation des charges à caractère général en 2025



Chapitre 014 : Atténuation de produits = 275 200 €



Chapitre 66 : Charges financières = 29 950 €



Chapitre 012 : Personnel = 960 220 €

- Des charges de personnel en augmentation de 10,87 %:
- Augmentation salaire et promotions 13 240 €
- Recrutement d'un responsable des finances 45 000€
- Recrutement 6ème agent des services techniques 20 000 €
- Renfort administratif 7 025 € / Augmentation cotisations retraite 2 200€
- Passage à temps plein d'un agent 2 300 €
- Recrutement 3ème gardien de parking sur la saison hivernale 5 000

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante = 638 550 €



Augmentation des subventions aux associations et sponsoring



Financement des navettes touristiques



Participation au financement des syndicats (surcroit des besoins des syndicats auxquels la commune adhère (SIVOM scolaire, SIVHG)



Contribution au SDIS



Admissions en non-valeur

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – BUDGET 2025

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre 73 : Impôts et taxes = 2 889 579,48 €



Contributions directes locales

Taxe Loi montagne sur les Remontées mécaniques



Taxe de séjour



Droits et contributions indirectes

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante= 696 370 €



Redevances des fermiers et concessionnaires



Revenus des immeubles



Chapitre 001 : Excédent de fonctionnement
reporté = 775 964,36 €



Chapitre 013 : Atténuations de charges
(Remboursement assurance du personnel) = 49 400 €

Chapitre 70 : Produits des services = 435 525 €



Remboursement par des tiers et redevances d'occupation



Remboursement des secours sur piste



Redevance de stationnement



Chapitre 74 : Dotations et participations = 528 425 €

Une légère augmentation des recettes est attendue en 2025 par rapport à 2024 due aux évènements suivants :

- Un excédent de fonctionnement qui tend à se réduire du fait d'un niveau soutenu des investissements ;
- Une revalorisation des bases d'imposition de 1,7 %
- Des recettes supplémentaires attendues sur la taxe Loi Montagne et la redevance de concession du domaine skiable du fait du dynamisme de la saison 2025
- Un maintien de la Taxe de séjour à un taux similaire, car les bases de données ont été consolidées et les redevables sont connus ;
- Remboursement des secours sur pistes par Samoëns et SFAC et accroissement des recettes (car augmentation des tarifs des ambulances) ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – BUDGET 2025

Section d'investissement – Dépenses Equilibre de la section d'investissement : 4 723 990,59 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours = 1 962 540 €

-  Réhabilitation des espaces publics - station des Esserts : 1 224 000 €
-  Création d'une aire de jeux 4 saisons – station des Esserts : 420 000 €
-  Réhabilitation Mairie/école (étude) : 50 000 €
-  Réhabilitation du presbytère pour accueillir la future mairie : 210 500 €
-  Création de sentiers de promenade thématiques
-  Création de pistes VTT
- Reste à réaliser (RAR) : 287 152€ *

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles = 310 295,84 €

-  Réfection du pumptrack
-  Installation de lettres géantes « Morillon » - secteur G2 du Sairon
-  Système automatisé de contrôle du stationnement - parking du Lac Bleu
-  Entretien de voirie et bâtiments communaux
- Acquisitions de terrains, enduit sur les murs du cimetière, remplacement de menuiseries à La Carline, remplacement des barrières du centre ville.

* Des RAR nettement moins importants que l'année dernière (1 243 088 €) dû au quasi solde de la RD 54 en 2024. RAR en cours : réhabilitation des espaces publics aux Esserts (73 600 €), études d'esquisse TC de Morillon (10 000 €), honoraires transformation « Mairie/école » (23 300 €), solde de la RD 54 (25 000 €), les travaux au cabinet du psychologue (41 500 €)



Chapitre 27 : Autres immobilisations financières (EPF) = 158 000 €



Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées = 181 860 €



Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté = 1 640 242,20 €



Chapitre 041/042 : Opérations patrimoniales = 100 000 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles = 83 900 €

Frais liés à la révision et aux modifications du PLU, les procédures d'urbanisme en cours, les maitrisés d'œuvre pour l'aménagement sécuritaires des routes de Samoëns et du Verney, études pour le pont du Sauvageon et de la Perrière et les prestations d'études des étudiants des universités.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – BUDGET 2025

Section d'investissement – Recettes



Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement = 1 455 135 €

qui diminue par rapport au BP 2024 (- 22,77 %) mais qui reste à un niveau élevé grâce à des dépenses de fonctionnement maintenues par rapport aux recettes, permettant de dégager encore des marges importantes pour l'investissement.



Chapitre 10 : Dotations, fonds et réserves = 1 741 018, 43 €

Des recettes importantes versées par l'Etat dans le cadre du Fond de compensation de la TVA, qui soutien l'investissement des collectivités locales et qui est calculé à partir des investissements réalisés en N-1 (390 000 €). Couverture du déficit d'investissement par l'affectation du résultat : 1 341 018,43 €.



Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées = 290 000 €



Chapitre 041 : Opérations patrimoniales = 100 000 €



Chapitre 13 : Subventions d'investissements = 551 460 €

Des financements et subventions inscrits en partie et issus des partenaires sur les différents projets d'investissement menés par l'équipe municipale (551 460 €), dont 320 000 € pour la réhabilitation des Esserts (DETR/Fonds Vert/CDAS) et 231 460 € « Plan Montagne/Aire de jeux ». Plusieurs subventions obtenues en 2024 sont en RAR 2025 (reste à réaliser) avec notamment celles relatives à la RD 54 et la réfection des murs du cimetière entre autres.

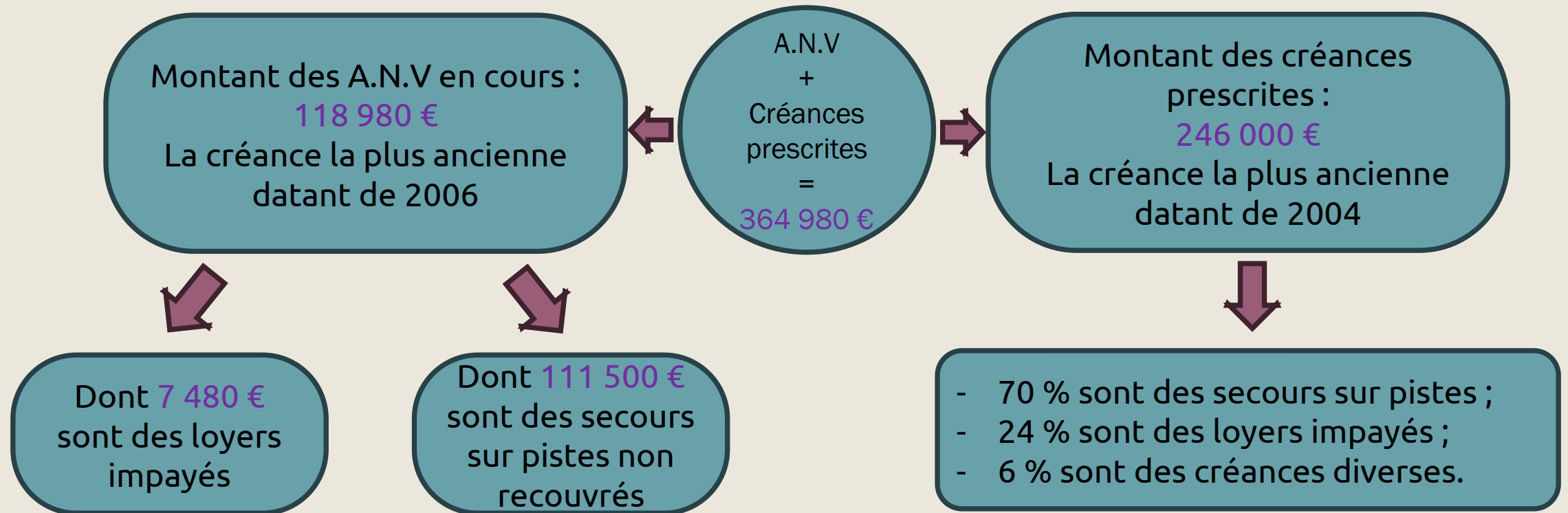
Prévision d'un emprunt à hauteur de 290 000 € pour le financement nécessaire à la réalisation des investissements et ainsi équilibrer la section d'investissement.

ZOOM SUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Simon BEERENS-BETTEX, *Maire*
Bertrand VUILLE, *4^{ème} Adjoint*

LES ADMISSIONS EN NON-VALEURS (A.N.V.)

- ➡ L'admission en non-valeur est une créance difficile à recouvrer mais pour laquelle des actions judiciaires sont encore possible pour en assurer le recouvrement (Trésorerie encore responsable du recouvrement)
- ➡ Une créance prescrite est une créance pour laquelle les actions en justice pour en assurer le recouvrement ne sont plus possibles (délai de prescription écoulee).



RECOUVREMENT DES SECOURS SUR PISTE

Saison/Année	Total des secours sur piste titrés dans l'année	Pourcentage de recouvrement	Restes à recouvrer
Hiver 2019/2020	140 825 €	83,21 %	23 640 €
Hiver 2021/2022	191 637 €	96,80 %	6 142 €
Hiver 2022/2023	225 352 €	92,10 %	17 812 €
Hiver 2023/2024	215 969 €	93,22 %	14 644 €

Travail conséquent des services municipaux pour assurer le recouvrement des recettes dues à la commune.

À l'heure actuelle pour la saison 2024/2025, 258 610 € ont été recouverts soit déjà 81,22 % de recouverts

Cette année, la commune de Morillon a repris la gestion du groupement de commande avec les communes de Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval

La commune de Morillon récupère 60 745 € de recettes (via les frais de gestion après paiement des factures auprès de GMDS, des ambulances et du transport par hélicoptère)

TRAVAUX,
BÂTIMENTS,
VOIRIE
ET
SÉCURITÉ

Jean-Philippe PINARD,
*Conseiller délégué
et 1^{er} vice-président du SIMG*

TRAVAUX, BÂTIMENTS, VOIRIE ET SÉCURITÉ

➡ La réhabilitation des espaces publics de la station Morillon 1100 – Les Esserts :



OBJECTIFS :

- Réalisation d'espaces publics
- Amélioration de la circulation piétonne et PMR
- Désimperméabilisation et renaturation des espaces publics



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



**haute
savoie**
le Département

COUTS :

1 624 811 € TTC, dont 1 472 000 € TTC de travaux

SUBVENTIONS SOLLICITÉES :

- 64 000 € du LEADER (Europe et Région)
- 500 000 € de l'ETAT (DETR et Fonds Vert)
- 160 000 € du CD 74 (département)

TRAVAUX, BÂTIMENTS, VOIRIE ET SÉCURITÉ

➡ Travaux sur voirie

Route du Mas Devant : 59 000 €

Marque au sol village : 10 000 €

Reprise de la voirie chemin bosson d'en bas = 12 000 €

Enrobé impasse de Gandalan = 12 000 €

Curage des faussés



➡ Concertation et étude pour la sécurisation de la route de Samoëns secteurs Verney/Chosal

Bilan de la concertation (voir délibération du 30 01 2025)

60 % de réponses positives, la majorité des répondants reconnaît la nécessité de sécuriser le secteur et de réduire la vitesse de circulation mais il est demandé de revoir les équipements.

Suite à cette consultation, il a été décidé de procéder à une nouvelle période d'essai pour tester des équipements adaptés, plus pertinent et efficace au regard des remarques émises

En parallèle, la commune étudie avec les services du Département un nouvel aménagement qui permettrait de conserver les écluses au niveau du carrefour du Verney et celle installée sur la route du Verney mais en retirant celle en entrant à Morillon sur route de Samoëns.



TRAVAUX, BÂTIMENTS, VOIRIE ET SÉCURITÉ



Commande de nouveaux véhicules

1. Engin de déneigement afin de remplacer le fenwick et petit engin pour un engin maniable et efficace + disposer d'un véhicule adapté pour déneigement et entretien des nouveaux espaces (notamment parkings RD 54 et caillebotis)

Coût : 72 500 € dont 25 200 € de location pour un an; solde de 33 669 € en 2026 + 13 632 € d'équipements (déneigement, fourches, entretiens espaces..) / 6 400 € de revente du matériel rendu inutile.

2. Achat d'une balayeuse : 8 640 €



Avancement du projet de la future mairie

Rappel du projet :

Réhabiliter le bâtiment historique du Crêt pour recevoir la future mairie (500 m² de surface de plancher) tout en préservant l'identité patrimonial de ce bâtiment situé à proximité de l'église et du centre du village

Les aménagements de la nouvelle mairie seront conçus sur quatre niveaux et comprendront la mise en place d'une nouvelle montée d'escaliers et d'un ascenseur afin de répondre aux normes d'accessibilité du futur équipement.



Programme :

2 mai 2024 : Délibération de principe

13 juin 2024 : Validation du programme par délibération

06 mars 2025 : Délibération pour le choix du maître d'œuvre

Automne 2025 : Dépôt de la demande du permis de construire

2026 : Lancement des travaux

Subventions fléchées : Fond Chêne (35% MOE estimée à 200 000 € HT)
+ Contrat Région = 130 000 € + CD 74 Plan ruralité = 100 000 €

ZOOM SUR LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Simon BEERENS-BETTEX, *Maire*

Jean-Philippe PINARD, *Conseiller délégué et 1^{er} vice-président du SIMG*

LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT



Un transfert de compétence initialement obligatoire au 1^{er} janvier 2026



Comité de pilotage constitué pour le transfert



Approbation de la loi supprimant le transfert obligatoire le 1^{er} avril 2025



Approbation du transfert par la CCMG le 9 avril 2025



Refus du transfert à l'unanimité par les élus de Morillon le 22 mai 2025, pour les raisons suivantes :

- Une décision précipitée sans débat préalable sur l'opportunité du transfert
- Des conditions pénalisantes pour les Morillonnais : *augmentation du prix de 0,46 €/m³ (55 € pour une facture annuelle de 120 m³ pour Morillon)*
- Des capacités d'investissement diluées sur l'ensemble de la CCMG (*capacité d'investissement envisagé dans le cadre du transfert = 3,65 M€/an sur le territoire avec beaucoup d'investissement à prévoir sur Mieussy et Taninges*)
- Une diminution de la représentativité de Morillon au sein des organes décisionnaires

AFFAIRES TOURISTIQUES ÉCONOMIE ET LOISIRS

Martin GIRAT, *Conseiller délégué
et élu Communautaire*

AFFAIRES TOURISTIQUES, ÉCONOMIE ET LOISIRS

➡ Poursuite de la stratégie de diversification touristique :



Aire de jeux thématisée été/hiver

Coût = 428 188 € TTC

Subventions demandées :

Projet présenté dans le cadre des espaces valléens

➡ 80 % du coût HT de subventions demandé:

Etat (FNADT) = 34 651 €

Région (Plan Montagne) = 138 604 €

CD 74 (Plan alpin) = 107 047 €

En déclinaison de sa stratégie de diversification touristique, la commune a décidé de doter la station des Esserts d'une aire de jeux originale et pédagogique accessible toute l'année.

Le concept sélectionné, à la fois novateur et unique dans son identité, permettra de consolider l'attractivité en toute saison de notre station-village.

Les différents modules à ossature bois labellisé « Bois des alpes » composeront une aire de jeux adaptée aux enfants de 3 à 13 ans. Une tour ludique et sécurisée d'une dizaine de mètres de hauteur constituera à coup sûr l'attraction phare de cet investissement.

Des modules de jeux soulignant l'identité patrimoniale de Morillon autour des thématiques des alpages et de la forêt utiliseront également la pente du site.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

haute savoie
le Département

AFFAIRES TOURISTIQUES, ÉCONOMIE ET LOISIRS

➡ Poursuite de la stratégie de diversification touristique :



Objectif : Enduro Bike Park

Prestation : Entretien et exploitation des pistes existantes

Coût : 160 000 €



Objectif : Améliorer l'accès à la station des Esserts tout en proposant une offre tarifaire incitative (2€) pour les piétons

Convention de 3 ans

Coût : 91 249 €, dont 20 000 € financé par CCMG (dans le cadre du service mobilité des navettes du Giffre), solde financé par commune après déduction des recettes (5 894 € en 2024) ➔ Coût pour la commune = 65 355 €

Nombre de passages en 2024 = 16 000 passages pour TC 10 / 15 000 pour le Sairon

AFFAIRES TOURISTIQUES, ÉCONOMIE ET LOISIRS

➡ Poursuite de la stratégie de diversification touristique :



Activités en hiver au Lac Bleu

Sauna Lac Bleu avec la société Popcorn Vintage

- Volonté de diversifier les activités touristiques
- Appel à manifestation d'intérêt pour occupation saisonnière du bout du Lac (délibération le 5 septembre 2024)
- Espace de 114 m²
- Sélection d'un projet de sauna pour l'automne et l'hiver
- Convention pour 3 ans, de 2024 à 2027, après année test en 2023

➡ Engagement de la démarche pour que la commune devienne une « station classée de tourisme »

Objectifs : reconnaître la qualité touristique de la commune de Morillon

Démarche : remplir différents critères (notamment sur transport, équipements touristique, respect de l'environnement...). La commune de Morillon répond principalement à ces critères. Il reste le classement en « catégorie 1 » de l'office de tourisme intercommunal.

Avantages :

Reconnaissance de la qualité touristique de Morillon

Bénéficiaire des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en direct (*sommes payées par l'acheteur lors de l'achat du nouveau logement*) = environ 100 000 €/ an

Surclassement démographique (pour répartition dotation état notamment)

Augmenter le nombre de licence de débits de boissons

AFFAIRES TOURISTIQUES, ÉCONOMIE ET LOISIRS

➡ **Nécessité de restaurer le pumptrack pour éviter les dégradations**
(coût : 45 000 €)

➡ **Mise en location du Chalet des Saix**

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt par délibération du 21 mars 2024 pour l'exploitation d'un restaurant et d'une salle hors sac

Projet de bail : bail 3-6-9, avec un loyer annuel de 35 000 € HT
En attente de l'obtention des autorisations urbanismes et administratives

➡ **Acquisition de 3 locaux commerciaux aux Esserts**

- Suite à la fermeture de la supérette des Esserts et sollicitée par les socioprofessionnels, la commune s'est engagée à trouver un local pour maintenir ce type de commerce dans la station
- 1. Pour la saison 2024/2025 : location de locaux pour un loyer de 6 000 € pour la mise en place d'une superette éphémère
- 2. Par la suite acquisition de ces mêmes locaux par portage EPF au prix de 350 000 € sur 15 ans (120 m² chacun), ce qui porte l'opération à 1 458 €/m²

A titre de comparaison le prix au m² pour ce même type de vente est de 1 970 €/m²

- Local appartenant et occupé par l'agence AIR Immobilier au centre de la station des Esserts
Acquisition via vente aux enchères suite à la liquidation judiciaire du local (la commune ayant étendu le Droit de Préemption Renforcé Urbain (DPUr) sur les Esserts a pu participer aux enchères)
Local comprenant 2 lots, d'une superficie totale de 97m² pour un montant 50 000 €
Maintien du locataire actuel (Air Immobilier)



AFFAIRES TOURISTIQUES, ÉCONOMIE ET LOISIRS

➡ La Coupe du Monde Enduro VTT

➡ Organisation et gouvernance de l'évènement

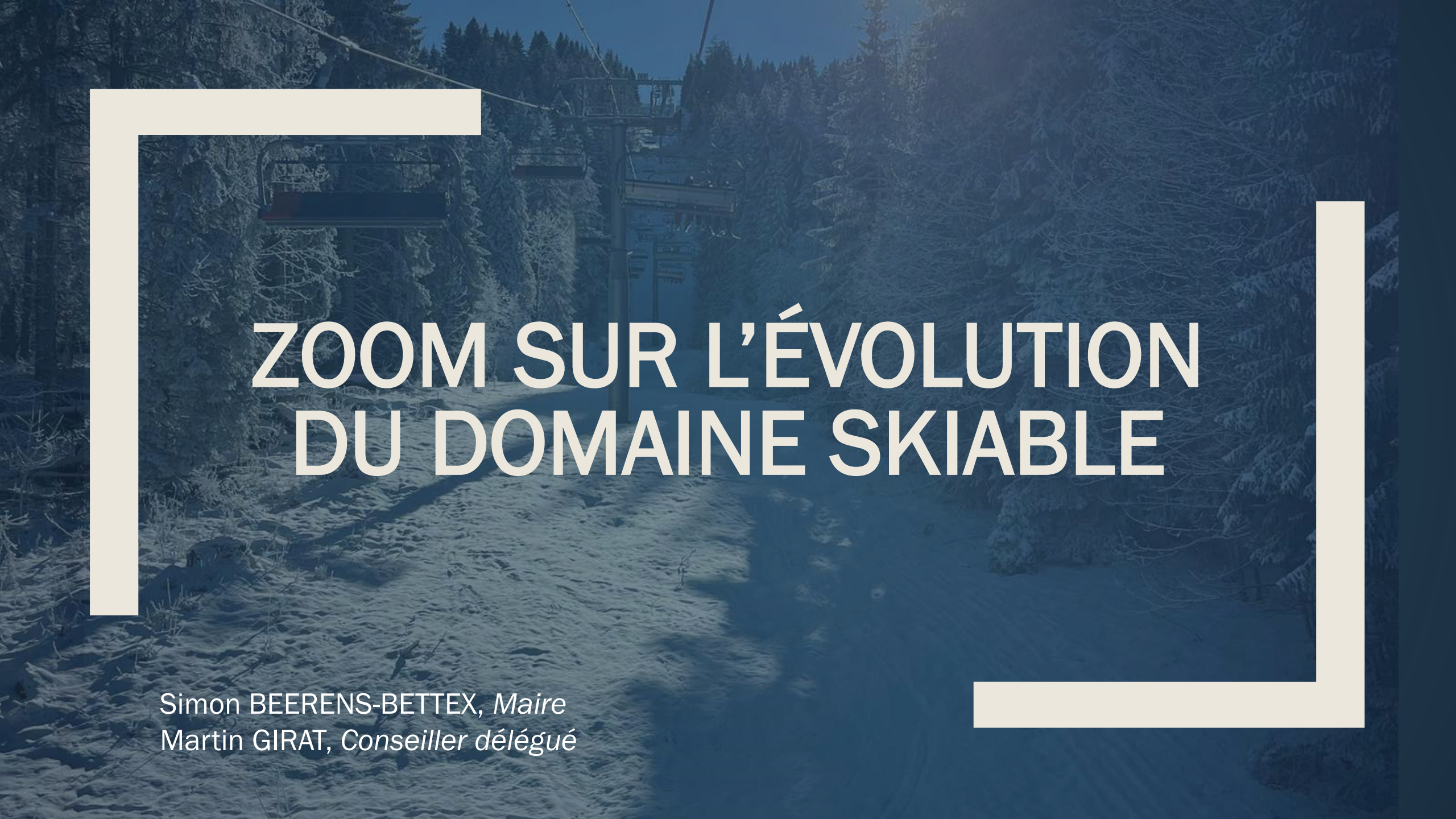
➡ Mobilisation et recherche de bénévoles

**haute
savoie** 
le Département



HEATHER
BURGUNDY





ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DU DOMAINE SKIABLE

Simon BEERENS-BETTEX, *Maire*
Martin GIRAT, *Conseiller délégué*

L'ÉTUDE CLIMSNOW : LA RÉSILIENCE DU DOMAINE SKIABLE DE MORILLON

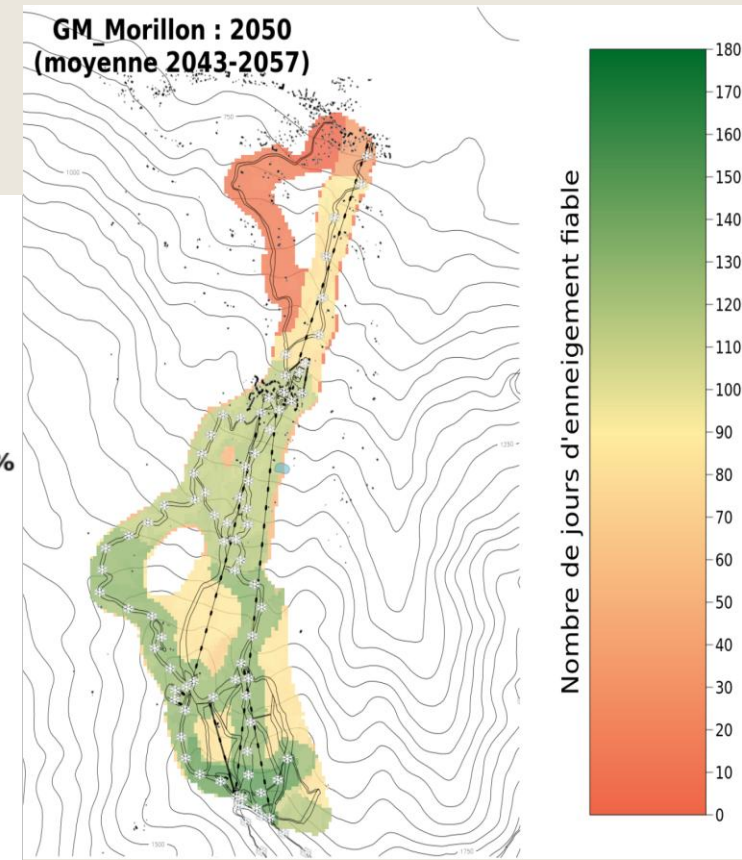
➡ Qu'est ce que l'étude CLIMSNOW ?

Le service CLIMSNOW est l'aboutissement de plusieurs années de recherches menées par Météo-France, l'Inrae et Dianeige (cabinet spécialisé dans l'aménagement des stations touristiques de montagne) afin d'évaluer les évolutions de l'enneigement en prenant en compte l'impact du changement climatique. Il allie performances de la recherche scientifique appliquée et expertises de l'ingénierie touristique spécialisée sur les stations de montagne.

Conclusions de l'étude plutôt favorable pour Morillon et le Grand Massif – nécessité de réfléchir au devenir des espaces les plus exposés au déficit de neige (atelier confié à des étudiants pour réfléchir à l'espace débutant en bas de la station des Esserts)

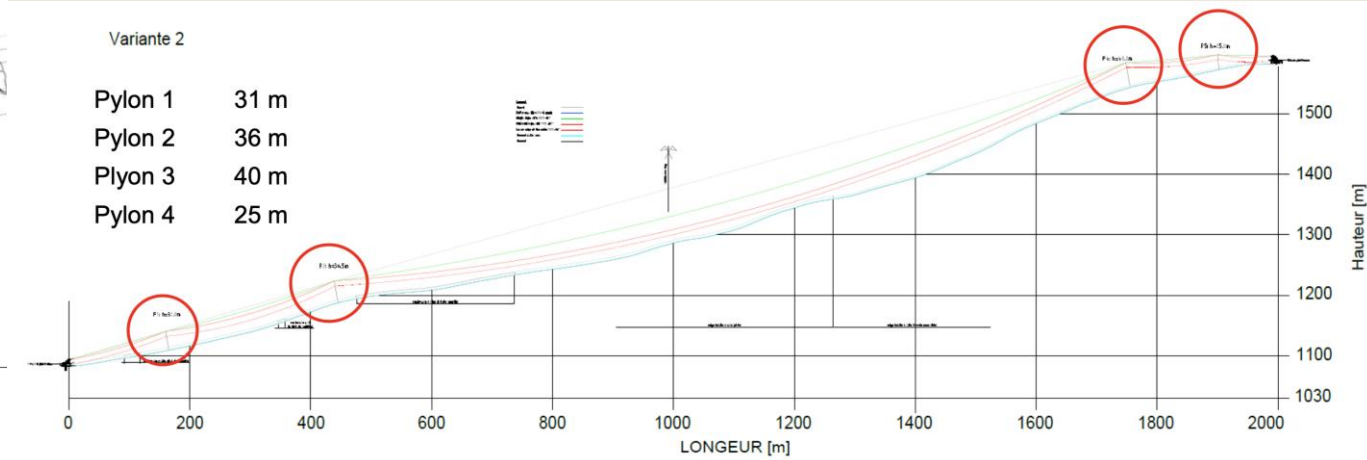
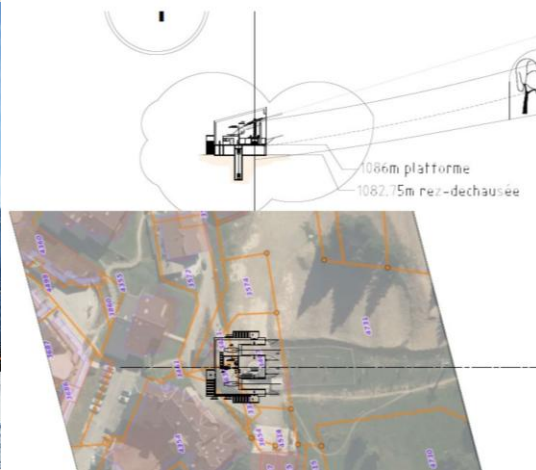
Altitude minimum (692m)											Altitude maximum (1766m)										
	Référence 1986-2015	2035 (2028-2042)			2050 (2043-2057)			2090 (2083-2097)			Référence 1986-2015	2035 (2028-2042)			2050 (2043-2057)			2090 (2083-2097)			
		RCP2.6	RCP4.5	RCP8.5	RCP2.6	RCP4.5	RCP8.5	RCP2.6	RCP4.5	RCP8.5		RCP2.6	RCP4.5	RCP8.5	RCP2.6	RCP4.5	RCP8.5				
Neige naturelle	10	8	8	10	11	2	3	9	1	0	145	135	149	141	143	135	129	140	121	65	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130	118	118	113	123	114	104	116	95	29	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118	96	96	82	96	85	69	94	58	0	
Neige naturelle damée	18	12	13	16	18	9	8	14	7	0	148	144	153	148	147	141	136	144	135	81	
	1	0	0	0	4	0	0	1	0	0	135	127	129	123	128	122	115	121	108	44	
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124	108	107	95	105	96	80	100	71	0	
Neige de culture damée (perches)	109	96	86	92	94	92	77	97	86	27	165	161	166	164	161	162	158	164	155	123	
	90	72	61	66	71	62	48	73	42	9	159	150	154	150	147	149	140	151	137	100	
	49	34	28	35	45	30	21	40	16	0	143	137	138	134	137	134	126	133	122	70	
Neige de culture damée (ventilateurs)	119	113	108	110	111	110	105	113	106	75	172	166	170	170	168	166	164	168	160	132	
	110	102	97	96	102	96	92	103	91	57	167	153	159	154	153	153	144	156	142	118	
	95	85	84	83	94	83	73	87	70	32	152	139	139	136	137	137	133	137	130	97	

Probabilité que le nombre jours skiables soit supérieur ou égal à 100 jours

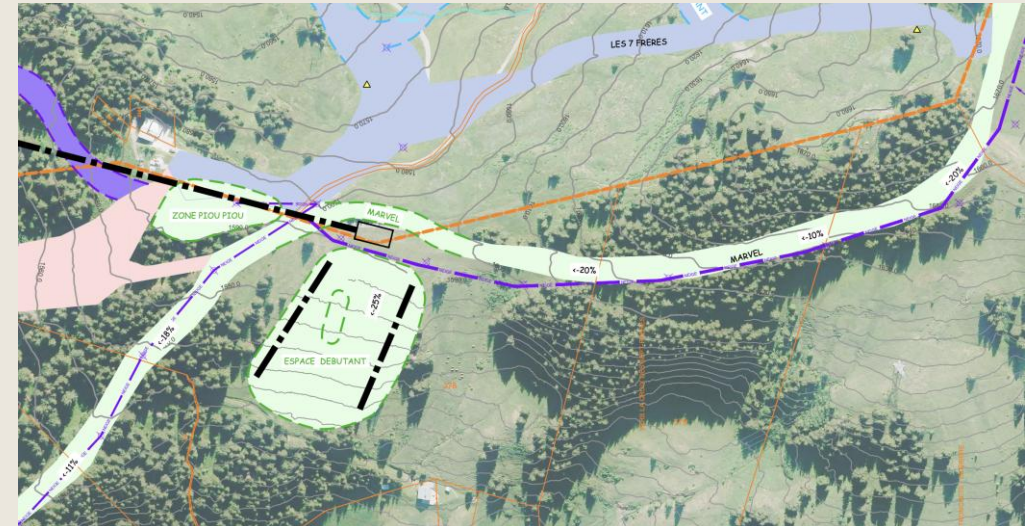


LE PROJET DE TÉLÉPHÉRIQUE ESSERTS-BERGIN

➡ Étude de faisabilité d'un téléphérique en remplacement des télésièges 4 places fixes Esserts et Bergin



➡ Remonter la zone débutante à 1 600 m d'altitudes



TRANSFORMATION DE LA TC 10 DE MORILLON EN « ASCENSEUR VALLÉEN »

→ TC 10 POMA de 1985

- 3 grandes rénovations : 1999 pour augmentation de débit, 2010-2011 remplacement cabinets et armoires, 2015 remplacements de 9 balanciers
- Différentes pannes durant la saison 2024-2025 (environ 21h30) notamment dû à des défauts de pesage, de cheminement et la fermeture de la porte en G1

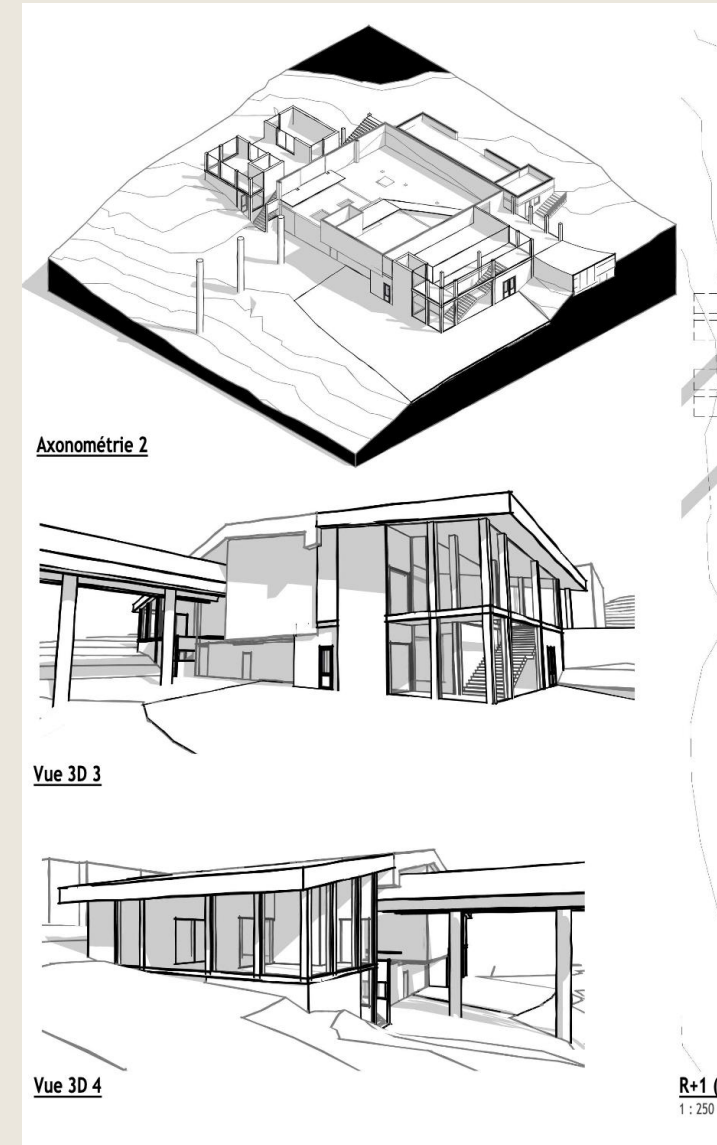
→ Volonté de modernisation

- Augmentation de débit : débit actuel de 1 200 p/h, objectif de passer au débit max de 1 600 p/h avec l'ajout de 12 cabines -
- Éclairage de la ligne : Modernisation électrique en remplaçant les armoires et les puissances
- Amélioration de la technicité : Fiabilisation des voies avec suppression des cardan et boîtes CATEP (poutres à pneus) -
- Réduire l'impact sonore.

→ Projet de reconnaissance de l'appareil en ascenseur valléen:

- L'appareil n'est pas qu'une remontée mécanique utilisée pour desservir uniquement le domaine skiable mais devient un véritable transport public desservant la station (période d'ouverture plus importantes et tarifs incitatif)
- Des subventions potentielles pour financer les travaux de modernisation rendus nécessaires : subvention régionale (5 000 000 €) et départementale (à approfondir)

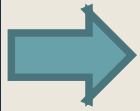
→ Réaménagement des gares pour une amélioration des services



AFFAIRES SOCIALES, VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE

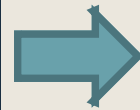
Marie DUNOYER,
*3^{ème} conseillère déléguée
et présidente du SIVOM scolaire*

AFFAIRES SOCIALES, VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE



La vie à la Maison de santé

- Ouvert à l'année avec l'aide de la commune
- Nécessité de réguler les consultations
- Coût annuel à la charge de la collectivité 56 301 €
- Charges payées par les Médecins 5 327 €



Le déplacement du cabinet de psychologie

- Acquisition d'un local au rez-de-chaussée au sein de la copropriété Hermines III, dans la ZAC des Grands Champs, via portage par l'EPF 74
- Réalisation de travaux subventionnés par le Département de la Haute-Savoie
- Nouveau bail professionnel avec possibilité de sous-location pour une autre profession médicale.
- Coût d'acquisition : 135 000 €
- Coût travaux : 44 389 € TTC
- Subvention : 15 000 € (40 % coût HT)
- Loyers : 329 € TTC/mois + 75 € de charges

**haute
savoie**
le Département



AFFAIRES SOCIALES, VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE



Repas des aînés

- Repas du 1^{er} décembre 2024
- Sortie prévue à l'automne 2025
- 165 Personnes de plus 65 ans sur la commune / 59 participants en 2024 + 7 élus
- Volonté d'un véritable moment de convivialité



Soutenir et aider la jeunesse

Le ski pour tous saison 2024/2025

- Différentes formules proposées (forfait uniquement, cours uniquement, forfait + cours) :
 - 37 enfants bénéficiant de l'offre forfaits et cours
 - 37 enfants bénéficiant uniquement du forfait
 - 7 enfants bénéficiant uniquement des cours
 - les enfants de moins de 5 ans (âge minimum) et la majorité des lycéens n'ont pas pris de cours avec ESF (groupe et niveaux peu adaptés à leurs attentes)
- Tarification dégressive en fonction du quotient familial

81 enfants bénéficiaires

Budget total : 37 993 €

Coût pour la commune : 20 536 €

Les emplois estivaux des jeunes

- Ouverture dès 16 ans + volonté d'ouvrir aux jeunes à partir de 14 ans
- Travail avec les équipes des services techniques sur entretiens des espaces verts, des espaces publics, création de petits projets...
- Sélections des candidatures en priorisant les jeunes de Morillon et les moins de 18 ans



AFFAIRES SOCIALES, VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE

➡ Faisabilité de la réhabilitation du bâtiment de l'école au centre du village

Réhabilitation du vieux bâtiment, destruction de la salle ASEMV, pour un projet de 1 330 m² de surfaces utiles, dont 1 025 m² pour l'école et le périscolaire

- Éléments du programme : 3 salles de classe, une salle de sieste, un périscolaire, une cantine, une salle de réunion associative, une grande salle et des toilettes publics
- Estimations : Coût travaux 4 330 000 € HT / Coût objectifs 5 441 000 €

➡ Lancement d'un concours d'architecte à l'automne 2025

Pas de travaux en site occupé

Calendrier : choix du projet en février 2026



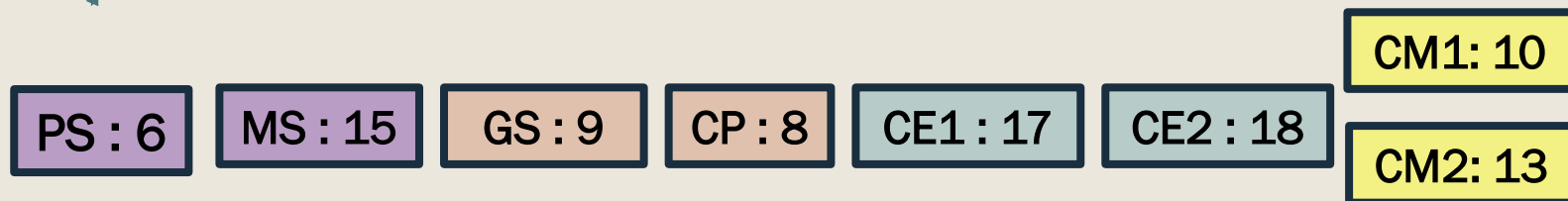
ZOOM SUR LES EFFECTIFS SCOLAIRES

Marie DUNOYER, *Conseillère déléguée, Présidente du SIVOM Scolaire*

LES AFFAIRES SCOLAIRES

➡ Rappel du cadre du regroupement pédagogique
La Rivière-Enverse – Morillon

➡ La problématique de la répartition des effectifs pour la rentrée 2025



➡ La solution retenue :

- La Rivière-Enverse = CP, CE2, CM1 et CM2 ;
- Morillon = PS, MS, GS et CE1.

➡ Une volonté politique de financer amplement nos écoles

➡ Budget du service scolaire

- Budget du SIVOM en 2025 : 469 073 € ce qui correspond à 4 467 € par enfant scolarisé (année 2024-2025)
- Budget alloué pour les sorties : 12 978 € en 2024, 17 000 € budgété en 2025, un budget en constante hausse (comprenant le transport et le montant des entrées sur les lieux visités lors des sorties scolaires)

Année	Total RPI*	Morillon
2015-2016	77	37
2016-2017	81	28
2017-2018	91	41
2018-2019	83	34
2019-2020	88	41
2020-2021	90	44
2021-2022	100	51
2022-2023	95	46
2023-2024	97	51
2024-2025	105	54
2025-2026 (Projections)	96	50

**RPI : associer plusieurs écoles
à faible effectifs sur différentes communes*

QUESTIONS DIVERSES

**MERCI POUR VOTRE PRÉSENCE, VOTRE
ÉCOUTE ET VOTRE PARTICIPATION**